

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique C A S E	Type 7 5 0 B	Fiche d'homologation N° CH 5153 10
---	-------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur  
Identification

CONSTRUCCIONES AGROMETALICAS LEVANTE SA., (C.A.L.S.A.), San Juan de la Pena 230, Zaragoza / Espagne  
"750 B" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur  
N° du châssis  
Identification du moteur  
Importateur principal  
Véhicule homologué

à droite, à l'avant, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation  
à droite, à l'avant, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation  
"3543E" ou "TP" à droite, à l'arrière, en haut sur le support de la pompe à injection  
I B E A AG, Baumaschinen, 3425 Koppigen / BE  
3206 798

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4

Direction hydrostatique avec assistance hydraulique \*\*)

Transmission boîte Power-Shift avec convertisseur de couple

Nombre de vitesses 4 Entraînement toutes roues \*\*\*)

Frein de service air comprimé/hydraulique, à air comprimé = 1 circuit hydraulique = 2 circuits, à disques, sur toutes les roues

Frein auxiliaire mécanique, à disques, sur l'arbre à cardan

Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire

Ralentisseur

Contrôle 2 circuits par contrôle du niveau avec lampe-témoin séparée

Moteur

Marque PERKINS Type T6,3543

Construction en ligne (Turbo) Temps 4

Carburant D Position arrière

Refroidissement eau Nombre cylindres 6

Alésage 98,4 Course 127

Cylindrée 5792 CV-impôt 29,50

Puissance en kW 91 à/min 2350

DIN CV 124

Bruit à proximité 96 dB(A) à 1/min 2600 +)

Silencieux 1- 950 x ø 200 mm

Mesure des gaz Bacharach 6,0

BOSCH noircissement 3,6 à 2450 t/min

Carrosserie pelle (avec cabine)

Nombre de portes 2 Indic. vitesse -

Ceintures sécurité - Rétroviseurs X / gauche / droite

Cale 1/ 430x200x200 Attelage AR broché

Antivol

Nombre de places 1 av. centre ar.

Dimensions

Longueur intérieur extérieur 7000 Empattements 2900 /

Largeur 2500 Essieu double av 1900 ar 1900

Hauteur 3400 Voie av - ar -

Porte à faux lat. av 2500 ar 1600 Voies

Braquage ø g 10400 d 10100

Poids

avant arrière total

Poids à vide 5350 6550 11900

Charge utile (poids à vide avec pneus remplis)

Poids total 11000 7300 18300

Garantie fabr. 17,5 - 25 17,5 - 25 (Variantes \*\*)

Dimens. pneus 12 / 2,5 12 / 2,5 voir

Ply/bars 7560 7560 remarques)

Charge 50 50

pour V max

Garantie poids remorqueable avec frein

Garantie poids remorqueable sans frein

Garantie poids de l'ensemble

Poids remorqueable testé

Vitesse maximale selon le constructeur 36,0 km/h

Vitesse maximale testée 32,0 km/h

\*) Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Equipement §)	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av AV= 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar R (E)
Feux complémentaires	4/ lampes de travail
Eclairage plaque	1/ séparé à gauche
Essuie-glace	1/ balai avec/ 玻璃 洗液 lave-glace
Avertisseurs	1/ Unus Polar / CH 5 1702 02/03 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	C A S E 7 5 0 B		
Homologation N°	CH	5153 10	
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	11900	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	29,50
Poids total		Cylindres	5792

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4100 mm.
- \*\*\*) Direction : pompe de secours électro-hydraulique obligatoire.
- \*\*\*\*) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction arrière.
- +) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 14,0 km/h, M4, IA 18,45 = 86 dB/A.  
à proximité = à 1,2 m du sol et à 50 cm de l'arrière du véhicule.
- ++) Variante de pneus : 20.5 - 25 12 FR charge 9080 (2,5) V-max. 50 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position, des clignoteurs AV-latéraux et de l'éclairage de la plaque ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs AV latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires (par mauvaise visibilité; personne auxiliaire);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/138 - dispositif de protection sur les dents de la pelle ou sur la lame racleuse, signalé en jaune/noir;
- 141 - le levier de commande de la partie hydraulique, dans la cabine, doit être assuré mécaniquement.

②  
Lieu et date de l'homologation Bellach, 13.08.79.

Service fédéral d'homologation